



CHARTRE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, Auras communication s'engage à faire au mieux pour rendre ses formations accessibles à tous. Ce document est consultable sur le site Internet de l'agence.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter, avant votre inscription, afin d'envisager avec vous les dispositions nécessaires pour vous permettre de suivre nos formations.

Référent Handicap : Sébastien Devillers Contact par e-mail : sdevil@aurasicommunication.com

Durant la formation, si vous rencontrez des difficultés, nous vous invitons à solliciter le responsable de formation (06 63 43 89 24).

NOS ENGAGEMENTS

Pour les personnes à mobilité réduite

Nous sélectionnons des lieux répondant aux normes de sécurité des ERP (Etablissement Recevant du Public), et restons vigilants à ce que les sites soient facilement accessibles en transports en commun.

Un membre de l'agence est présent sur place pour faciliter vos déplacements et vous indiquer les accès adaptés (ascenseurs, etc). Pour les personnes atteintes d'un handicap visuel ou auditif Sur demande, les supports pédagogiques peuvent être fournis, afin que le participant puisse organiser la transcription avant la formation. Nous pourrions, le cas échéant, vous transmettre les coordonnées d'entreprises ou associations susceptibles d'effectuer la prestation ou l'organiser pour vous (prestation pouvant faire l'objet d'un coût complémentaire). Les chiens guides et d'assistance sont les bienvenus pour accompagner leurs maîtres.

ACCES DE VOTRE ACCOMPAGNANT

Votre accompagnant, si vous devez en avoir un, pourra bénéficier d'un accès à la formation. Dans ce cas, il sera nécessaire, de nous communiquer, au préalable, ses coordonnées : Prénom, NOM, téléphone, e-mail, adresse complète.